



# COMMUNE DE FARGES

## PROCÈS-VERBAL

### Conseil Municipal n° 47 - Séance du 07 avril 2025

Celui-ci s'est réuni salle polyvalente, Place Soudrine, 01550 Farges, après convocation envoyée le 27 mars 2025, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

**Présents :** GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - BILLON-BRUYAT Raphaël - BERGES Sébastien - EWERT Birgit - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

**Excusés :** DIEUDE Benjamin (pouvoir à Guillaume LUCK)

**Absents :** DEFUIDE Dorianne - LEVEUGLE Isabelle - BADANO Vanessa

#### 1. CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance à 20h05

Désignation du secrétaire de séance : BILLON-BRUYAT Raphaël

Procès-verbal N° 46 : **Accepté à l'unanimité**

2. **Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.**

3. **URBANISME** : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

**DP :** TEYSSOT Ludovic, DUARTÉ ALMEIDA Hugo, PLANCHAT GAILLARD Yvon, AZAM Victor, SILISUN pour DUARTÉ ALMEIDA Hugo, ENGIE MY POWER pour DE BORTOLI Anthony

#### 4. DÉLIBÉRATIONS :

##### ➤ **Délibération n° DEL2025-16 : Loyers des logements communaux**

Selon la réglementation en vigueur et sur avis de l'ADIL, il est recommandé, après divers travaux de rénovation énergétique d'appartements ou de commerces, d'ajuster les loyers en fonction des économies générées par les travaux des collectivités.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'augmenter des loyers à la date d'anniversaire des baux. Après débats, et dans l'immédiat, il est décidé d'augmenter à ce jour, uniquement celui de l'appartement N° 2 de la Mairie de 15%, remis en location ces prochaines semaines.

Considérant l'isolation des fenêtres et volets roulants de plusieurs bâtiments et la prochaine installation de panneaux solaires alimentant les bâtiments communaux dans leur ensemble et sur l'année complète, le montant des loyers des autres locaux communaux, seront examinés dans un deuxième temps.

**Accepté à l'unanimité**

##### ➤ **Délibération n° DEL2025-17 : Approbation du compte de gestion 2024**

	Fonctionnement	Investissement
<b>Total dépenses 2024</b>	1 265 748,91 €	641 465,87 €
<b>Total recettes 2024</b>	1 689 238,79 €	825 521,79 €
<b>Excédent de l'exercice 2024</b>	<b>423 489,88 €</b>	<b>184 055,92 €</b>
<b>Excédent de gestion au 31/12/2023</b>	244 000,00 €	138 145,60 €
<b>Excédent de gestion au 31/12/2024</b>	<b>667 489,88 €</b>	<b>322 201,52 €</b>

Le montant des crédits reportés de l'exercice 2024 (restes à réaliser) s'élèvent en dépenses à 1 131 852,00 € et en recettes à 429 159,00 €. Ces restes à réaliser seront ainsi repris au sein du budget primitif 2025.

**Accepté à l'unanimité**

##### ➤ **Délibération n° DEL2025-18 : Approbation du compte administratif 2024**

Le compte administratif de la commune est présenté pour les mêmes montants.

**Accepté à l'unanimité**

##### ➤ **Délibération n° DEL2025-19 : Affectation du résultat 2024**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 de 667 489,88 € en report de fonctionnement au compte de recettes :

- **R-002** « Résultat de fonctionnement antérieur reporté » pour 260 000,00 €
- **1068** pour 407 489,88 € ;

L'excédent d'investissement de 322 201,52 € en report d'investissement au compte de recettes :

- **R-001** « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour 322 201,52 €.

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2025-20 : Vote des taux d'imposition 2025**

Compte tenu de l'augmentation des bases fiscales, décidée par l'Etat, de 1,7 %, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition 2024 à savoir :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,39 %
- Taxe foncière bâti (TFB) : 24,06 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 56,01 %

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2025-21 : Vote du budget primitif 2025**

Le budget primitif 2025 est présenté. Chaque section est équilibrée en dépenses et en recettes. Il reprend les projets en cours et a été approuvé par la commission finances. Il se chiffre aux montants de :

- Section de fonctionnement : 1 494 300,00 €
- Section d'investissement : 1 768 385,40 €

Soit un total de 3 262 685,40 €.

**Accepté à l'unanimité**

**DIVERS :**

- ❖ Suivi des travaux de rénovation énergétique de la mairie : L'appartement N° 1 est en cours de réfection et parallèlement la salle d'exposition ainsi que les sanitaires. Une décision sera arrêtée prochainement pour validation d'une séparation afin de partager cet espace en deux pièces.
- ❖ ONF : animation lors d'une coupe de bois : L'ONF propose d'ouvrir la coupe des parcelles N° 22, 23, 24, et 27 au public ; La période retenue sera entre le 22 et le 31 juillet 2025.
- ❖ Pré Bouillet : Une visite de conformité des sanitaires a été demandée par la régie des eaux gessiennes. Le forestier qui traite les coupes autour du chalet remettra en état les dégradations du chemin, sous la surveillance de l'ONF.
- ❖ Demande d'apprentissage pour les fonctions d'ATSEM. Mlle RABOT Clara a déposé une demande, examinée avec minutie en collaboration avec la direction de l'école. Le contrat sera signé avant l'été.
- ❖ Requête de Maryse COREZ : Cette dernière reproche aux services de la mairie d'afficher avec retard les comptes-rendus des conseils municipaux. Il n'en est rien. Selon les textes préfectoraux, et après avoir délibéré avant juillet 2022, la commune est tenue d'afficher au panneau situé en bas du bâtiment de la mairie seulement. Ceux sur les panneaux d'Asserans et Airans ainsi que le site internet sont en surplus. Tout administré souhaitant recevoir régulièrement à son domicile, un exemplaire, peut en faire la demande au secrétariat.
- ❖ GAEC de Varambon : Les gérants, Sylvain et Romain Duriez ont fait la demande d'extraction de 500 m3 de gravier pour terminer la construction de leur bâtiment de stockage. Les textes règlementaires le prévoient et une réponse favorable leur sera adressée avec une grande vigilance vis-à-vis du terrassier. L'apport de terre végétale, déjà sur place sera un complément à ces travaux.
- ❖ Lettre de M. BELLARDANT pour la résiliation de son bail : Notre locataire va déménager prochainement, le délai de trois mois de dédite devra être respecté, déduction faite de la période des travaux de rénovation énergétique prévue par délibération (3 semaines environ). Comme toute personne quittant les appartements communaux, si un nouveau locataire se manifeste, le délai de dédite en sera d'autant réduit.
- ❖ La direction de l'école « Roger Vaillant » a sollicité la Mairie pour recevoir les 2 et 3 juillet le musher qui a suivi cette année scolaire les élèves, pour sa traversée du Grand Nord. Il demande un espace pour 20 chiens, et un local pour la nuit. Cela va être compliqué à trouver dans le secteur ; il sera demandé s'il peut venir avec moins de chiens.
- ❖ M. Steven ROUAULT demande des précisions quant au transport à la demande (TAD) géré par la CAPG car beaucoup d'utilisateurs se plaignent des retards et du manque de chauffeurs. La CAPG mets en place dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025 un nouveau marché et un nouveau prestataire a été retenu. Des lignes avec des horaires fixes devraient être mises en place. L'application Oûra aide également les usagers.

Séance levée à 22h55

Le secrétaire de séance,  
Raphaël BILLON-BRUYAT



La Maire,  
Monique GRAZIOTTI

